

DÉLIBÉRATION N°DL20220116 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/06/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 20h15) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15)

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

SECTEUR PARADIS - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA VOIRIE

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

Dans le cadre des aménagements sur le secteur de Paradis, une nouvelle voie circulaire va être créée en lieu et place du sentier de Paradis.

Afin de prévoir la giration nécessaire, tout en préservant les cèdres classés à proximité, la commune est entrée en contact avec les consorts Perillon, propriétaires des terrains au-dessus de la voie cadastrés 111 AP 104 – 105 – 106 -197 – 198.

Il a été convenu l'acquisition d'une bande de terrain le long du sentier et le long de la rue de Paradis, permettant ainsi d'élargir cette voie et ainsi d'en améliorer la sécurité. Son emprise est estimée à 350 m² environ.

Un accord est intervenu sur la base de 65 € / m². La surface exacte sera définie par géomètre expert à l'issue des travaux.

La vente sera authentifiée par Maître Sater, notaire à Saint-Chamond.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

4 contre Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

2 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'acquisition de la parcelle 111 AP 104, propriété de M. et Mme Perillon Jean au prix de 65 €/ m²,
- **d'approuver** l'acquisition des parcelles 111 AP 105 et 106, d'une partie de la parcelle 111 AP 198, propriété de M. et Mme Perillon Christian au prix de 65 €/ m²,
- **d'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle 111 AP 197, propriété de M. Perillon Christian et Mme Françoise Faucher au prix de 65 € / m,
- **de donner tout pouvoir** à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de la transaction.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/06/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD